

Inspection Académique
de la Haute-Garonne

Cabinet

Toulouse, le 15 novembre 2006

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de la Haute-Garonne

à

Mesdames et Messieurs

Les directeurs d'école

S/C de

Mesdames et Messieurs

Les Inspecteurs de l'Éducation nationale

Référence : 06-732

Objet : Document d'aide à l'élaboration de Programmes Personnalisés de Réussite Éducative (PPRE).

Document proposé par le groupe départemental dit « Gestion des difficultés scolaires »

Téléphone
05 34 44 87 16
Télécopie
05 34 44 88 00
Mél.

la31-sp@ac-toulouse.fr

Cité administrative Bât F
Bd Armand Duportal
BP 40303
31003 Toulouse cedex 6

Le document départemental d'aide à l'élaboration des programmes personnalisés de réussite éducative a été mis en ligne sur le site de l'inspection académique (Ressources Pédagogiques : PPRE).

Ce document, à destination des équipes d'enseignants, doit être considéré comme un support à la réflexion et à l'élaboration de Programmes Personnalisés de Réussite Éducative. Il n'a donc pas pour vocation à être modélisant et à devenir ce support définitif pour les écoles de la Haute-Garonne qu'il conviendrait de compléter ; à ce titre, les documents proposés par les circonscriptions restent valides. Il n'en reste pas moins que le PPRE devra préciser :

- la situation scolaire de l'élève (parcours antérieur, évaluation des compétences acquises).
- les objectifs de fin de cycle sur lesquels seront basés les bilans individuels.
- les objectifs à court terme, liés à une action d'aide identifiée.
- le descriptif de cette action ainsi que les indicateurs d'évaluation qui y sont associés.
- l'échéancier des aides et des bilans intermédiaires.
- les points de vue de l'enfant et de sa famille.

Afin de mener à bien cette tâche, le présent document conçu pour accompagner la réflexion collective et aider à la prise de décision, se compose de plusieurs parties :

- un rappel du cadre institutionnel et réglementaire ;
- une brève synthèse de l'expérimentation conduite par le ministère ;
- un essai de définition du PPRE ;
- un guide méthodologique à l'élaboration du PPRE ;
- un guide pour la gestion des entretiens ;
- divers documents à destination des équipes pédagogiques et des familles.



De toute évidence, l'obligation de mise en œuvre d'un dispositif tel que le PPRE aura des incidences sur le volet pédagogique du projet de l'école en particulier concernant :

- la relance de la réflexion sur la prise en charge des élèves avec les différenciations et les adaptations nécessaires,
- la coordination des actions avec celles conçues par les enseignants spécialisés (RASED),
- la pertinence des documents utilisés,
- le rôle des réunions de synthèse ...

Bien conscient de votre investissement et de votre attachement au service public d'éducation, je tenais à vous faire part de mes remerciements pour votre collaboration.

2/2

Jean RAFENOMANJATO